

Infos

Communes & Énergie

LA LETTRE DU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ - DÉCEMBRE 2016



VOTRE CONSEILLER



Communauté d'Agglomération
Dieppe Maritime

Hadrien BABKA
Tél. 02 77 23 20 70

cep@agglodieppe-maritime.com

Le dispositif du Conseil en Énergie Partagé propose aux communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser les compétences d'un technicien spécialisé en maîtrise de l'énergie afin de les aider à réduire leurs consommations énergétiques tout en faisant des économies. Il est mis en place et piloté par l'ADEME. Contactez-le !



PAROLE D'ÉLU

« DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS »

RENÉ LAMAZURE > Maire-adjoint de Marchésieux

Petite commune de 745 habitants dans la Manche, Marchésieux s'est rapprochée du Conseil en Énergie Partagé, dès 2009, pour diminuer sa consommation d'énergie. Elle fait aujourd'hui figure d'exemple en terme de démarche énergétique.

Avec ses trois classes, une cantine, une médiathèque, un centre de loisirs, 13 logements communaux ainsi qu'un commerce dont elle est propriétaire, la petite commune de Marchésieux est équipée comme une grande. **Face au montant de ses factures d'énergie, l'équipe municipale a décidé de réagir** en prenant contact avec le Conseil en Énergie Partagé (CEP) au Syndicat départemental d'énergies de la Manche. « *Nous avons engagé la démarche en 2009 avec un premier diagnostic sur l'ensemble de notre patrimoine*, indique René Lamazure, maire-adjoint. *Cela nous a permis de prendre conscience que notre chaudière à bois (première chaudière à bois décheté de France en 1983), n'était exploitée qu'à 50% de ses capacités. Le programme d'actions élaboré par le CEP a donc prévu l'extension du réseau de chaleur à*

d'autres équipements comme la médiathèque ou le centre de loisirs, auparavant alimentés en électricité ou gaz. Nous avons également refait tout notre éclairage public en remplaçant nos anciens systèmes par des leds, poursuit l'élu. *Cela nous a permis de réaliser 74% d'économies* ».

Un plan sur dix ans

Depuis 2009, la commune procède à son rythme à la mise en œuvre de toutes les préconisations du CEP. En début d'année, de nouveaux travaux d'extension du réseau de chaleur bois sont prévus. Des opérations sont programmées jusqu'en 2019. « *Nous sommes en contact permanent avec notre conseiller et nous pouvons compter sur son expertise pour trouver sans cesse de nouvelles actions favorisant la diminution de notre consommation. Quand on voit que cela produit des résultats, c'est très*

encourageant. » La démarche engagée par Marchésieux et d'autres communes de la communauté de communes Sèves-Taute a facilité l'obtention du label « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** », en 2015. À ce titre, la CDC dispose d'une enveloppe de 1,5 M€ pour réaliser des projets sur son territoire.

LE RÔLE DU CEP

Le Conseil en Énergie Partagé du SDEM 50 a accompagné l'équipe municipale de Marchésieux tout au long de son projet : de la phase diagnostic au montage des dossiers de demande de subventions, en passant par le conseil dans le choix des intervenants pour les travaux. Il assure un suivi des opérations pendant toute la durée du chantier.

